



Conseil communautaire du Mercredi 5 novembre 2025 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : 30 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de conseillers absents : 12

Dont suppléés : 1

Dont pouvoirs : 3

Nombre de votants : 42

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau sur Bèze, salle Gustave Eiffel du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025
2. Nomination d'un secrétaire de séance
3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président
4. Cuisine centrale : Projet de création d'un syndicat mixte fermé
5. Commune de Mirebeau : Projet d'implantation d'un city stade
6. Information sur la trésorerie
7. Questions diverses

Étaient présents : Bruno BETHENOD – Laurent BOISSEROLLES – François BOLOT – Christophe CADET – Anne CATRIN – Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET – Roland de BRETTEVILLE – Caroline DEMONGEOT – Martine DESCHAMPS – Emmanuel DONICHAK – Franck GAILLARD – Nathalie GAVOILLE – Bernard GRIBELIN – Denis JACQUOT – André JOURDHEUIL – Isabelle LAJOUX – Hervé Le Gouz de SAINT SEINE – Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE – Marcel MARCEAU – Michel MAROTEL – Dominique MATIRON – Patrick MOREAU – Cécile MOUREAUX – Bernard PETIT – Didier PETITJEAN – Gérard PONSOT – Brigitte PORCHEROT – Séverine PRUDHOMME – Isabelle QUIROT – David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT – Christian ROY – Nicolas TASSIN – Elise THEUREL – Nicolas URBANO.

Étaient excusés : Georges APERT – Marc BOEGLIN – Véronique JEANDET - Virginie MEUNIER – Robert ROBLOT - Pascal THERON – Laurent THOMAS.

Étaient absents : Cyril BELLANT – Roland CHAPUIS – Gérard DEGUY - Jean-François MICHON – Jérôme SOUILLOT.

Ont donné pouvoir : Véronique JEANDET pouvoir à Elise THEUREL – Virginie MEUNIER pouvoir à Christian ROY – Pascal THERON pouvoir à Denis JACQUOT.

Suppléants présents : Martial GRIBELIN.

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO.

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

COLOR Run 2025 : le Président indique que 1 300 personnes ont participé à la 5^{ème} édition le dimanche 12 octobre à Fontaine-Française.

Calendrier de l'Ecole des 3 Arts : Le Président présente le calendrier des manifestations de l'Ecole des 3 Arts de décembre 2025 à avril 2026.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2025.

3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président

Rapporteur : Didier LENOIR

Aucune décision n'a été prise par le Président dans le cadre de sa délégation.

4. Cuisine centrale : Projet de création d'un syndicat mixte fermé

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 41 voix pour et 1 abstention :

ABROGE la délibération n° 2025-03-03 du 19 juin 2025,

APPROUVE la création d'un Syndicat mixte fermé pour porter la cuisine centrale mutualisée entre la Communauté de communes Auxonne-Pontailler-Val de Saône et la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois,

APPROUVE le nouveau projet de statuts régissant l'organisation et le fonctionnement de la structure tel qu'annexé à la présente délibération,

RECUÉILLE l'accord des communes membres de la Communauté de communes pour adhérer au syndicat mixte, selon la majorité qualifiée requise par le code général des collectivités territoriales,

DEMANDE au représentant de l'Etat de procéder à la création du syndicat mixte fermé pour porter la cuisine centrale mutualisée entre la Communauté de communes Auxonne-Pontailler-Val de Saône et la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois,

AUTORISE le président à prendre toutes les mesures et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

E. DONICHAK demande comment sera partagé le coût du financement du projet ?

A. MARNEF précise qu'il y aura un coût de repas (comportant le fonctionnement et l'investissement) qui sera facturé par le syndicat sur la base du nombre de repas produits pour chaque membre.

R. de BRETTEVILLE demande si le retrait de Chevigny impacte les coûts d'investissement ou de fonctionnement.

A.MARNEF indique que c'est l'investissement qui est impacté et souligne que les taux de subvention envisagés sont volontairement prudents (40%).

H. de SAINT SEINE interroge sur l'impact de la livraison sur le surcoût du service.

A.MARNEF précise que les coûts de livraison sont compris dans le montant du repas qui est un coût produit et livré.

R. de BRETTEVILLE demande si la marge de 800 repas pourra répondre à une demande du marché.

A.MARNEF confirme qu'il sera possible de répondre à des demandes de prestations de service (portage de repas par exemple).

R. De BRETTEVILLE s'interroge sur l'utilité d'un Bureau avec un conseil syndical composé de 8 membres

L. BOISSEROLLES souligne que le bureau n'a pas le même rôle que le conseil syndical et qu'il sera possible pour le conseil syndical de limiter le nombre de membre du Bureau.

H. de SAINT SEINE demande si un modèle de délibération sera envoyé aux communes.

Le Président confirme l'envoi d'un modèle de délibération aux communes.

5. Commune de Mirebeau : Projet d'implantation d'un city stade

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le principe d'une cession d'une partie de la parcelle AB 473 à la commune de Mirebeau en vue de la réalisation d'un city stade.

DEMANDE au Président de faire borner et estimer cette parcelle afin de procéder à son déclassement du domaine public.

DEMANDE à la commune de Mirebeau sur Bèze d'acter le principe d'une cession d'une partie de la parcelle ZS 99 en vue d'y réaliser une aire de covoitage.

DIT qu'une soulté pourra être versée à l'une des deux parties en fonction du prix de vente des terrains.

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

D. RICHARD souligne que le projet de city stade répond à l'intérêt sportif du collège avec la piste d'athlétisme.

R. de BRETTEVILLE demande si la valeur des terrains est connu et si le projet d'aire de covoitage est compatible avec la consommation foncière au vue de la Loi ZAN.

Le Président précise que ce sont les services des domaines qui détermineront la valeur des terrains et que les aires de covoitage ne rentrent pas dans le décompte du ZAN.

B. PORCHEROT demande qui portera le financement du projet de city stade.

Le Président précise que c'est la commune de Mirebeau qui portera le projet et son coût.

J-M. ROSEY demande si une liaison est prévue entre l'aire de co-voitfrage et le parking de la zone commerciale compte-tenu du manque de places de parking disponibles sur la zone ?

D. JACQUOT précise que non, l'aire de covoiturage doit être clôturée et dédiée à cet usage, un portillon pour un accès piéton sur la zone commerciale peut être envisagé. Le Président ajoute que le problème des places de parking sur la zone commerciale relève de l'aménageur privé.

6. Information sur la trésorerie

A la date du 5 novembre 2025, la trésorerie s'élève à 455 301 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 219 727 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2023.

7. Questions diverses

- N. URBANO rappelle qu'une douzaine d'élus ont fait l'objet de diffamation par un administré qui a été récemment condamné à de la prison avec sursis et des dommages et intérêts. Il remercie l'AMF pour son soutien et regrette l'absence de soutien de l'AMRF.
- B. BETHENOD précise qu'il y avait un accord entre les 2 associations, AMF et AMRF, de ne pas faire une double action en justice, l'AMF portait l'affaire pour le compte de l'AMRF.
- Date des prochains conseils communautaires :
 - **Mercredi 3 décembre à 20h à Fontaine**
 - **Jeudi 5 février 2026 à 20h à Mirebeau**

La séance est levée à 21h00.

Le Président,



Le Secrétaire,

Nicolas URBANO